

Plan autisme 2013 / 2017

Synthèse du rapport d'étape

Mai 2013 / avril 2015



Synthèse du rapport d'étape du 3ème plan autisme

- 16 avril 2015 -

Le 3^{ème} plan autisme (2013/2017), publié en mai 2013, ce sont :

- 37 fiches actions, réparties dans 5 axes stratégiques : diagnostiquer et intervenir précocement, accompagner tout au long de la vie, soutenir les familles, poursuivre les efforts de recherche, former l'ensemble des professionnels ;
- 205 millions d'euros, dont 195 pour l'évolution de l'offre médico-sociale, soit :
 - 28 M€ pour la création de 100 unités d'enseignement en école maternelle comprenant 7 enfants par UE ;
 - 24,2 M€ pour la création de 807 places en SESSAD ;
 - 65 M€ pour la création de 1425 places de structures pour adultes ;
 - 13,3 M€ pour la création de 332 places d'accueil temporaire ;
 - 17 M€ pour le renforcement des CAMSP ;
 - 38 M€ pour le renforcement des autres établissements et services ;
- des actions dont le fil rouge est constitué par les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS et de l'ANESM ;
- des plans d'actions régionaux, élaborés par les Agences régionales de santé (ARS), déclinant par territoire les axes du plan national ;
- une concertation étroite et permanente avec les associations de familles, les ARS, les centres de ressources autisme (CRA), les gestionnaires du champ médico-social et du monde de la Santé, et des experts du domaine ;

Première phase

En matière de diagnostic et d'interventions précoces

L'instruction ministérielle du 17 juillet 2014, qui fixe le cadre national de référence sur le triptyque « Repérage, diagnostic et interventions précoces », s'accompagne du déploiement en régions d'équipes chargées du diagnostic des enfants en proximité.

Les 30 premières unités d'enseignement en maternelle ont ouvert durant l'année scolaire 2014/2015. Elles constituent un mode de scolarisation en école ordinaire, avec des interventions éducatives et pédagogiques conformes aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles et de la guidance parentale à domicile. 30 autres unités ouvriront en septembre 2015, et 40 supplémentaires en septembre 2016.

En matière d'accompagnement tout au long de la vie

Les créations de places nouvelles : les crédits du 3^{ème} plan autisme ont été notifiés aux ARS, qui s'engagent dorénavant dans les phases d'autorisation et d'installation de ces places. A ce jour, on dénombre environ 8 600 places spécifiquement autorisées pour enfants avec troubles envahissants du comportement (TED) dans le secteur médico-social, et environ 6 200 pour les adultes. Avec la programmation issue du plan actuel et le reliquat de places à installer issu du 2^{ème} plan, ce sont près de 6 300 places nouvelles qui doivent s'installer sur la période 2015/2018 (2 700 pour les enfants, 3 600 pour adultes).

Les 28 structures expérimentales créées dans le cadre du 2^{ème} plan ont fait l'objet d'une évaluation nationale, afin de permettre leur autorisation dans un cadre réglementaire de droit commun.

Sur l'accès aux droits en matière de compensation individuelle, une journée réunissant les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et les CRA en septembre 2014 a permis de faire un état des lieux des pratiques partagées sur le champ de l'autisme, et de proposer des pistes de travail pour les années à venir.

Les travaux d'élaboration de la recommandation de bonnes pratiques professionnelles relative aux interventions et au projet personnalisé chez l'adulte avec autisme débutent en 2015.

En matière de soutien aux familles

Le dispositif national de formation des aidants familiaux s'est déployé en 2014 dans 7 régions, et se prolongera en 2015 dans 17 régions, pour un total de 2 400 bénéficiaires sur ces deux années.

En matière de recherche

Plusieurs projets majeurs ont été financés, notamment : la cohorte ELENA, qui doit permettre de disposer d'un suivi longitudinal d'environ 900 enfants ; deux programmes de recherche consacrés à l'évaluation du modèle de Denver ; une action d'élaboration d'un kit de dépistage précoce en direction des médecins de ville ; et un programme psycho-éducatif de formation des parents.

En matière de formation des professionnels

Le déploiement d'un programme porté par l'organisme paritaire UNIFAF, destiné à former des professionnels de champ médico-social sur les interventions recommandées et la conduite du changement, a débuté dès 2013 (1 240 personnes formées en deux ans) ; l'élaboration de deux dispositifs de formation à distance élaborés par le centre national d'éducation à distance (CNED) et par l'Université de Clermont-Ferrand a été soutenue.

Seconde phase

Ces deux premières années ont été marquées par des réalisations concrètes, et une dynamique collective permettant d'avancer sur chacun des axes du 3^{ème} plan.

La mise en œuvre du plan se poursuivra avec la consolidation des avancées, et des travaux renforcés sur certaines thématiques :

Des actions à consolider et à poursuivre

- Un suivi précis du déploiement du triptyque « repérage, diagnostic et interventions précoces » en régions, et le soutien aux formations des équipes de diagnostic de proximité ;
- Le maintien de la dynamique sur les unités d'enseignement en maternelles et, plus largement, sur le développement de l'offre en places nouvelles ;
- Sur le champ des adultes, la publication de la recommandation conjointe HAS-ANESM est très attendue, afin d'adapter les modes d'accompagnement ;
- La poursuite du dispositif de formation des aidants familiaux, qui doit couvrir l'ensemble des régions ;
- Le maintien des efforts en matière de recherche : reconduction de l'appel à projets CNSA-IRESP, articulations entre équipes de recherche sur la base de priorités partagées.

Les actions prévues par le plan, mises en œuvre à partir de 2015

- La parution, en 2015, d'un référentiel qualité autisme qui doit permettre de soutenir l'évolution de l'offre existante vers une meilleure appropriation des interventions recommandées ;
- L'accompagnement des MDPH vers une meilleure connaissance et reconnaissance des besoins spécifiques des personnes avec autisme. Un guide technique est en préparation, il permettra d'éclairer les MDPH et leurs partenaires sur les parcours à construire au bénéfice des personnes avec autisme, et de constituer un socle de formation pour les équipes pluridisciplinaires ;
- La publication du décret relatif aux centres de ressources autisme ;
- en matière de formation, qui constitue la clé de voûte de nombreuses actions du plan :
 - le soutien aux dispositifs de formation continue conformes à l'état des connaissances et aux interventions recommandées. Ces actions doivent être étroitement articulées avec le déploiement du référentiel qualité autisme
 - la création d'une formation complémentaire certifiante en travail social
- le déploiement du repérage et d'un meilleur diagnostic des personnes adultes sur l'ensemble des régions, quelle que soit la situation des personnes.

Cette seconde phase de mise en œuvre s'appuiera sur la coopération étroite avec l'ensemble des partenaires mobilisés depuis la parution du plan. Des mesures complémentaires renforceront ce plan.